



ACCÈS AUX SOINS

Accès aux soins

Accès aux soins

Médecins du Monde relance sa campagne contre le coût des traitements innovants.

Escale à Marseille hier au cinéma les Variétés mais des « actions très fortes » à la rentrée.

Marseille

Le coût du traitement de l'hépatite C via le Solvadi (sofosbuvir) est de 41 000 euros les 3 semaines. Avec l'application de la loi du 2 janvier 1968 qui permet de mettre entre parenthèses un brevet au profit de la production ou de l'achat d'un générique, les 200 000 personnes atteintes seraient soignées pour un montant d'environ 250 à 500 millions d'euros, selon Olivier Maguet, responsable bénévole de la mission prix des médicaments et des systèmes de santé à MDM (1). Ce qui est loin de la projection des 8 milliards conduisant au rationnement de la molécule pour les plus malades ! MDM est donc en campagne. Benoît Hamon et Marine Le Pen lui ont répondu qu'ils déclencheront la licence d'office et Jean-Luc Mélenchon a opté plus pour un pôle public. Mais seuls les deux candidats du premier tour de la présidentielle ont « repris les autres

mesures de MDM dont l'aide médicale d'Etat pour les migrants ». Il va falloir que les citoyens qui sont « des assurés sociaux et contribuables » s'emparent du débat parce que le problème soulevé dans le cas de l'Hépatite C « concerne demain tout le monde dans le cancer ». « Il faut que le grand public s'autorise à poser la question de l'utilisation des fonds publics sur le médicament », dit-il détaillant sur le fond « cet autre horizon possible » concernant l'allocation des 25 milliards d'euros dépensés pour soigner les Français. Le sujet n'est pas simple et conjugue en chaîne le politique, l'économique, le sociétal et le sanitaire. Mais à la clé, « ce sont des marges de manœuvre pour le système pour mieux soigner » et probablement aussi faire émerger une autre façon de penser. Car les populations stigmatisées supposées coûteuses ne le seront plus dans un schéma où ce qui coûte ce n'est pas l'autre mais l'intérêt général. Dans le cas présent, il s'agit d'appliquer la loi ! MDM croit beaucoup à la proximité et voit des signes d'encouragement notamment chez les jeunes. Olivier Maguet, ira-t-il dit, « dans les 38

Fac de médecine et de pharmacie » de France. L'argumentaire commencera à être déployé dans « un ou deux mois » sur les réseaux sociaux. En juin 2016, lors de la première campagne d'affichage, l'agence de régulation des professionnels de la publicité avait émis un avis estimant « que la campagne pouvait nuire aux intérêts de l'industrie pharmaceutique. Si bien que les afficheurs se sont auto-censurés » rappelle M.- Maguet. MDM ne s'interdira pas le recours à la voie juridique. « Une mise en tension » pour que « les parlementaires appliquent la loi qui existe depuis 1968 ». Rendez-vous en septembre pendant le débat sur le PLFSS 2017.

Nathalie Fredon

1 (1) la Marseillaise. 22 et 23 avril 2017. ■